Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_173-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM., BATAILLE, BONNET, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
15 décembre 2022
Acte n° **2022-173**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme BRUN a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à M. RIVIER
M. BAË a donné procuration à Mme CALVO
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. CANILLO a donné procuration à M. GAUTHIER
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme RIPOLL

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. MAILHÉ Christophe

Date de la convocation :
8 décembre 2022

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze auprès de l'État au titre de la DETR ou DSIL, et la Région au titre du Contrat Région

M. CHOUARD Jean-Stéphane, Conseiller délégué aux Grands Travaux, expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de rénovation à l'école primaire de Cantelauze, à savoir :

- Isolation de combles
- Rénovation de la toiture
- Changement des menuiseries extérieures
- Changement des menuiseries intérieures
- Remplacement de cloisons et faux plafonds pour conformité incendie
- Peinture
- Travaux d'électricité : changement des appareils d'éclairage (leds et détecteurs)
- Déploiement du réseau informatique
- VMC : mise en place ventilation double flux
- Chauffage-plomberie : désembouage, remplacement ballons ECS…
- Production photovoltaïque : installation de panneaux
 - Soit un montant total de travaux estimé à : **924 780 € HT**

M. CHOUARD Jean-Stéphane informe le Conseil Municipal que le projet est éligible aux aides de l'État et de la Région, et propose de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet des subventions d'investissement de l'État : DETR, DSIL, DSID et FANDT – Exercice 2023, et dans le cadre du Contrat REGION.

Compte-tenu des différents calendriers entre les financeurs, les dossiers de demande de subvention auprès de la CAF et du Conseil Départemental seront déposés au cours du premier trimestre 2023 avec les éléments financiers de l'Avant-Projet Définitif.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_173-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 - acte n° 2022-173 - page 2/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze auprès de l'État au titre de la DETR ou DSIL, et la Région au titre du Contrat Région

Ainsi, le plan prévisionnel de financement de l'opération, au stade de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Travaux	924 780.00
Maîtrise d'œuvre (y compris AMO, SPS, BC et OPC)	184 956.00
Diagnostics divers	9 726.00
TOTAL DÉPENSES H.T.	**1 119 462.00**
AIDES FINANCIÈRES A PERCEVOIR	
Subvention espérée ETAT programme 2023 - 30. %	335 838.60
Subvention du Conseil Départemental - Contrat de territoire 2023 30 % sur les travaux uniquement	277 434.00
Subvention du Conseil Régional 2023 : montant maximal	50 000.00
Subvention CAF 60% sur la part ALAE uniquement	63 070.49
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	**726 343.09**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**393 118.91**

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2025 d'un montant de 220 363.46 €

Entendu l'exposé de M. CHOUARD Jean-Stéphane, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : adopte l'opération de travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze et les modalités de financement.

ARTICLE 2 : décide de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet des subventions d'investissement de l'État : DETR, DSIL, DSID et FANDT - Exercice 2023, et la Région OCCITANIE dans le cadre du Contrat REGION pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze et approuve le plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_173-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 – acte n° 2022-173 – page 3/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze auprès de l'État au titre de la DETR ou DSIL, et la Région au titre du Contrat Région

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES
Haute - Garonne

Le Secrétaire de Séance
MAILHÉ Christophe

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 20 DEC. 2022